



Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Direction des Affaires Juridiques

Narbonne, le 13 janvier 2022

AVIS DE PUBLICITE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN TITRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE NARBONNE SUITE A UNE CANDIDATURE SPONTANEE

La Ville de Narbonne a reçu une candidature spontanée d'une société qui a manifesté son intérêt pour occuper une dépendance du domaine public située sur le port de plaisance de Narbonne Plage, d'une superficie de 20 m² en vue d'une activité de stockage et de maintenance de matériel nautique et portuaire en lien direct avec une activité de location de bateau et de formation nautique.

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L.2121.1 et L.2122-1-4 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de la Ville de Narbonne pour l'exercice d'activités économiques, celle-ci procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles ci-dessus cités du CGPPP.

L'article L.2122-1-4 du CGPPP précise : « Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 du CGPPP intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Objet de l'occupation : surface à quai de terre-plein située près du parking Brossolette au niveau du Chenal des Exals, d'une superficie de 20m² + 2 places à flot

Nature de l'activité proposée : Activité de formations nautiques avec stockage et maintenance de matériel.

Durée de l'occupation : 3 ans.

Tous les travaux et aménagements nécessaires à l'installation de l'activité seront à la charge exclusive de l'occupant.

Redevance : Le titulaire devra verser une redevance annuelle au Port de Plaisance de Narbonne Plage, en contrepartie du droit d'occuper et d'utiliser de façon privative des dépendances du domaine public portuaire.

Cette redevance est fixée à 15€/m²/mois.

Le dossier de candidature devra comporter :

- Le dossier de présentation de l'activité proposée notamment :

- Plan d'implantation
- Détail de l'activité :
- Une photocopie de l'inscription au registre du commerce (datant de moins de 3 mois) ;
- Une copie de l'assurance en responsabilité civile de l'exploitant
- L'expérience professionnelle

Critères de sélection :

Les critères suivants seront pris en compte :

- Qualité du projet : présentation générale, intégration dans le site, nature et qualité du matériel : 70%
- L'expérience : 30%

La présente publicité préalable est faite sur le site internet de la Ville de Narbonne (<http://www.narbonne.fr>) et restera en ligne jusqu'au 1^{er} février 2022.

Les renseignements complémentaires sont à demander à la Ville de Narbonne auprès de :

Mairie Annexe de Narbonne-Plage
Cité administrative
4 avenue du Théâtre
11100 Narbonne-Plage
Tél. 04 68 49 82 03

Les dossiers de candidature devront être adressés au plus tard le 1^{er} février 2022 sous pli à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Toute offre reçue hors délai ou incomplète ou portant sur une activité autre que celle définie ci-dessus sera rejetée.

En l'absence de toute autre proposition concurrente à l'issue du délai imparti, un titre habilitant le pétitionnaire à occuper le domaine public concerné pourra lui être délivré.